

Ligue Belge d'Aéromodélisme
Commission Sportive 18 mars 2009
Auderghem – Centre Sportif ADEPS – Salle R3 - 20h

Présents : J.L.Dufour (C F5), G.Vanderschelden (C F3C), P.Halleux (C F3B), G.Proot (C F3A-P), R.Liber (C F2) R.Herzog (prés.), Sacha Monnom (D.sp F3K), Dieter Beckers (DSp F5), Frédéric Belche (C F3K), Guido Michiels (SpD F2), Van Dorsselaer Ranf (Sp D 555), Raeven Stefan (F3D) et Raeven père, Putman Eric (C F3P), Bogaerts Willy (Sp D F3C), Michiels Patrick (C F3M), Van Gompel Yves (C F3P, F3M), Cuypers (F3J), Jean-Yves Castermans (DSp F3A), Awouters Jean-Pierre (commissaire sportif),Goossens A.

Excusés : Cenny Breeman (CIAM alt. del.), Tom Mertens (SpD F3J), Wim Reynders (C F4C), Theo Vaesen (Sp D F4C).

La réunion commence à 20H 15

Point 1 Sélection de Stefan Raeven

SR désire participer au Championnat Pylon Racing en Allemagne. On vole du Pylon Racing en Belgique mais pas en catégorie FAI. SR a l'expérience de voler en catégorie Pylon Racing au niveau international et nous demande d'approuver sa participation au Championnat en Allemagne. On peut le repêcher à condition qu'il atteigne les points nécessaires pour se classer à la moitié du dernier championnat ou des deux derniers championnats. Le coordinateur a fait savoir qu'il fallait atteindre 68, 76 sec pour répondre à ces conditions.SR est prêt à se soumettre à ces conditions et est confiant d'atteindre ces points lors des premiers concours inter de l'année.

Plusieurs participants considèrent que s'il atteint les points de sélection, c'est bon.

La règle est donc d'atteindre lors de deux concours inter distincts, une moyenne de 68,76 sec sur tous les vols comptabilisés lors du concours. Il y a un concours en République Tchèque début juin et un concours à Milan une semaine avant. Il devrait donc obtenir de l'organisateur allemand une inscription conditionnelle.

Il pourrait en plus, à titre d'entraînement, se joindre au concours F5D de Diest en avril pour autant que le vol en moteur thermique y soit autorisé.

L'assemblée à l'unanimité moins une voix, décide de lui donner l'opportunité de se sélectionner selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Point 2 Programme sportif 2009

Le CA de la LBA a émis une remarque significative concernant les critères de sélection. Ces critères sont basés sur les points à obtenir pour se classer à la moitié du ou des derniers championnats. Les critères doivent être documentés et beaucoup de sections ne l'ont pas fait. Les sections qui n'ont pas délivré cette documentation ont des critères de sélection caducs et la sélection pour 2009 ne pourra pas être considérée valide. Le président informera chaque section de son statut.

Point 3 Assemblée annuelle de la CIAM les 27 et 28 mars 2009

Chaque section apparaît normalement à l'agenda un an sur deux. Or en 2009, toutes y sont représentées : il y a F1, F2, F3A, F3P, F3M, F3B F3J, F3K, F3C, F4, F5.Tous les experts sont donc bienvenus.

Iront à Lausanne : Cenny Breeman (alternate), JY Castermans (F3A, M), R. Herzog

(F6), P.Halleux (F3B).

L'agenda est passé en revue.

Un addendum est arrivé, il y a quelques jours, qui prévoit d'autoriser les émetteurs 2.4 Ghz et de ne pas imposer le dépôt de ces émetteurs sauf si l'organisateur l'exige pour une raison quelconque.

Point 4 Préparation des chefs d'équipe

2 équipes sont encore en lice : le F3A et le F3B

R. Liber a transmis l'inscription définitive de l'équipe F3A à l'ACRB. L'équipe se compose de Zardini, Diericks, Delaere .

En ce qui concerne le F3B, la preliminary entry form sera rentrée dans les prochains jours

L'argent qui doit être transféré chez l'organisateur passe par le trésorier de la LBA.

R. Liber demande aux trésoriers de l'AAM et de la VML de faire le paiement vers la LBA pour l'inscription des pilotes.

Au retour du championnat il faut fournir à Robert Liber les détails des comptes afin de recevoir les subsides et à Robert Herzog un rapport du championnat qui pourra être publié dans les revues.

Les chefs d'équipe peuvent s'adresser à Robert Herzog pour recevoir les certificats et les étiquettes FAI.

Point 5 Contrôle des licences sportives et de l'âge des pilotes.

Il est essentiel de mentionner dans les rapports de concours non seulement les résultats, mais aussi les n° de licence et la présence des juniors

Point 6 Divers

Hauteur max de vol : 150m

Transmettre la liste des concours inter à la commission sportive de l'ACRB

Paulette Halleux

Rapporteur